

refus de soins par un dentiste dans un centre de sante

Par **Iopadi**, le **05/03/2019** à **15:16**

Ma mère a eu un accident du travail le 26/11/18, plusieurs dents cassées AT pris en charge par l'assurance maladie. Nous demandons une aide supplémentaire à la cpam, le devis concernant les travaux à réaliser dans sa bouche doit être fait par un dentiste dans le public. Chose faite prise de rdv dans un centre dentaire mais là surprise le dentiste dit à ma mère qu'ils ne se font pas rembourser par la sec.soc les travaux en AT donc elle ne peut la lui faire de devis ni la soigner. Pourriez vous m'éclairer car je ne veux pas laisser tout ceci en l'état, je croyais que l'on ne pouvait pas refuser les soins à un personne???Merci beaucoup